

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 MAI 2026**

**L'AN 2026, le 20 MAI 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.**

**Etaient présents :**

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.  
M. LIEZ, Administrateur.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M GRZEZICZAK  
M. MUZART, Administrateur, à M RAMPELBERG.**

**Excusés : M. DELHAYE et Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, M. COLARD et Mme PLANCKAERT, Directeurs de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et MARCHAND, Assistante de Direction.**

***Début de séance à 10 h – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**BELLEU – RUE DE L'EUROPE – REGULARISATION FONCIERE – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE / PROPRIETAIRE DU LOGEMENT 25**

Dans le cadre de la politique de vente engagée par L'OPAL sur cet ensemble immobilier et suite à l'échange foncier entre la commune et l'Office afin de tenir compte des domanialités réelles, une régularisation foncière avec les propriétaires du logement 25 est nécessaire.

Pour ce faire, il convient de procéder à la vente de la parcelle AB 504, pour une contenance de 3 m<sup>2</sup> et actuellement jardin du logement numéro 25, appartenant à l'Office.

Au vu de l'évaluation de France Domaine en date du 23 mars 2026, et s'agissant d'une régularisation foncière après une vente, celle-ci s'opérerait sur la base de 9 Euros le m<sup>2</sup>, soit 27 Euros.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'Office.

Il est donc proposé au Bureau

- de vendre la parcelle cadastrée AB 504 à propriétaire du logement  
rue de l'Europe à Belleu au prix de 27 € TTC,
- et d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette vente.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

